



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

**PORTANT SUR LE CONCOURS PARTICULIER
RELATIF AUX BIBLIOTHÈQUES AU SEIN DE LA
DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION**

INTRODUCTION

Les bibliothèques publiques constituent un équipement culturel très utilisé par la population, avec 40% des Français âgés de 15 ans et plus qui se sont rendus en bibliothèque municipale et intercommunale, chiffre en augmentation depuis 1997 (données 2016)¹. Elles constituent un réseau dense de plus de 15 000 lieux de lecture (gérés par les communes, intercommunalités et départements), dont 8 100 bibliothèques et 8 400 points d'accès au livre.

Pour les collectivités locales, la bibliothèque ou médiathèque est souvent le principal, voire le seul équipement culturel, proposant non seulement des ressources variées (livres, documents audiovisuels, jeux, ressources numériques, etc.) mais également des services (mise à disposition d'ordinateurs et d'accès Internet, aide à la formation et auto-formation, ateliers, etc.) et des animations culturelles. L'évolution actuelle de ces équipements les amène à diversifier leur offre, afin de répondre à des besoins toujours plus divers.

Maintenir à jour ces services et en garantir la qualité exige, de la part des collectivités locales, des investissements réguliers, que ce soit dans les bâtiments eux-mêmes, dans le matériel à disposition, dans l'achat de ressources ou la création de nouveaux services. **C'est pourquoi l'Etat accompagne ces collectivités, en fournissant une expertise lors de l'élaboration et du suivi des projets mais également un soutien financier.**

Le principal outil étatique en la matière est le concours particulier relatif aux bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation (abrégé dans le présent document en « DGD Bibliothèques ») : depuis 1986, ce concours relevant du budget du ministère en charge des collectivités territoriales mais géré conjointement avec le ministère chargé de la culture est un dispositif qui accompagne entre 600 et 1 300 projets chaque année : construction ou rénovation de bâtiments, conservation patrimoniale, création de services numériques, réinformatisation, achats de bibliobus, acquisition ou numérisation de collections, extension ou évolution des horaires d'ouverture... Depuis la création de ce concours, plus de 2,8 millions de m² de bibliothèques ont ainsi été construits ou rénovés, à travers l'ouverture ou la réouverture de 70 à 110 établissements de lecture publique par an.

Cette édition 2020 du rapport d'activité sur le concours particulier relatif aux bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation a pour **objectif de restituer les données concernant la DGD Bibliothèques**, de les replacer dans le cadre de la politique nationale en matière de lecture publique et d'offrir de premiers éléments d'analyse sur les opérations accompagnées.

Ce rapport d'activité est organisé en deux parties : un récapitulatif des principaux éléments de la gestion de la DGD Bibliothèques en 2020 ; un bilan général des opérations accompagnées, basé sur les statistiques issues des remontées des différentes régions.

¹ Ministère de la Culture, *Bibliothèques municipales et intercommunales - Données d'activités 2016, synthèse nationale*, 2018, en ligne : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Syntheses-annuelles/Synthese-des-donnees-d-activite-des-bibliotheques-municipales-et-intercommunales/Bibliotheques-municipales-et-intercommunales-Donnees-d-activite-2016>

TABLE DES MATIERES

Introduction	1
1 Activité de la DGD Bibliothèques en 2020	3
1.1 Les crédits de la DGD Bibliothèques en 2020	3
1.2 La 1 ^{ère} fraction de la DGD Bibliothèques en 2020	3
1.3 La 2 ^{nde} fraction de la DGD Bibliothèques 2020	5
1.4 Consommation globale	6
2 Bilan de l'accompagnement des collectivités locales par la DGD Bibliothèques en 2020	8
2.1 La répartition des crédits et des opérations par région	8
2.2 Les collectivités accompagnées	9
2.3 Les opérations accompagnées par type de projet	10
2.3.1 Classification des types d'opération	10
2.3.2 La répartition selon les catégories de projets en nombre d'opérations accompagnées	10
2.3.3 La répartition selon les catégories de projets en crédits DGD Bibliothèques alloués	11
2.3.4 Point sur les projets immobiliers.....	13
2.4 Les opérations accompagnées en fonction des collectivités locales.....	15
2.5 Taux d'accompagnement financier	16
3 Table des tableaux.....	18

1 ACTIVITE DE LA DGD BIBLIOTHEQUES EN 2020

1.1 LES CREDITS DE LA DGD BIBLIOTHEQUES EN 2020

Pour rappel, les crédits de la DGD Bibliothèques sont divisés en deux enveloppes :

- La 1^{ère} fraction, correspondant à au moins 85% du total des crédits, est répartie en début d'année entre les préfetures de région en fonction de la population pondérée par l'évolution des équipements de lecture publique par région (exprimée en m² de bibliothèque/habitant). Elle est gérée directement par les SGAR, sur instruction des DRAC ;
- La 2^{nde} fraction, correspondant à 15% du total des crédits au maximum, est gérée par les deux ministères en centrale. Elle accompagne, sous réserve de critères d'éligibilité, les projets ayant un rayonnement national ou régional et dont le poids financier ne peut être supporté par la seule enveloppe régionale concernée.

En 2020, les crédits alloués à la DGD Bibliothèques s'élevaient à **88 421 376 €** c'est-à-dire dans un premier temps **75 158 212 €** pour la première fraction et **7 939 402 €** pour la seconde fraction, soit 8,98 % de l'enveloppe. Ce chiffre, plus élevé que les dernières années, est impacté par le début du projet de Clermont Auvergne Métropole, soutenu à hauteur de 5 000 000 € pour sa première tranche.

1.2 LA 1^{ERE} FRACTION DE LA DGD BIBLIOTHEQUES EN 2020

En 2020, la gestion de la 1^{ère} fraction de la DGD Bibliothèques a été perturbée par la crise sanitaire qui a démarrée en mars, mois traditionnellement dévolu à l'élaboration du bilan :

- **Le bilan de la gestion de la DGD Bibliothèques 2019 a été effectué en partie en février (pour l'évolution des m²) et en partie en octobre 2020 pour le reste du bilan ;** il a permis l'estimation de l'évolution des m² de lecture publique par région en 2019. Cette évaluation a été transmise à la direction générale des collectivités locales du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. En attente du dossier de Clermont Auvergne Métropole, le montant de la 2^{nde} fraction n'a été connue que tardivement mais il avait été décidé en amont qu'une première tranche de 5 M€ serait versée. Ces différents éléments chiffrés ont permis le calcul de la répartition initiale des crédits par préfecture de région dans le cadre de la 1^{ère} fraction. Cette dotation initiale est présentée dans le tableau suivant :

**Tableau 1 : Répartition initiale par préfecture de région des crédits
de la DGD Bibliothèques 1^{ère} fraction**

Région	Crédits 1^{ère} fraction
AUVERGNE-RHONE-ALPES	8 326 629 €
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	2 582 380 €
BRETAGNE	3 258 430 €
CENTRE - VAL DE LOIRE	2 354 656 €
CORSE	868 517 €
GRAND EST	5 640 443 €
HAUTS-DE-FRANCE	6 692 529 €
ILE-DE-France	13 511 177 €
NORMANDIE	3 313 831 €
NOUVELLE-AQUITAINE	6 636 148 €
OCCITANIE	6 851 854 €
PAYS DE LA LOIRE	4 032 804 €
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	6 339 195 €
GUADELOUPE	831 746 €
GUYANE	1 030 179 €
MARTINIQUE	832 337 €
REUNION	1 072 670 €
MAYOTTE	896 401 €
SAINT-BARTHELEMY	20 180 €
SAINT-MARTIN	61 414 €
ST PIERRE ET MIQUELON	4 692 €
TOTAL	75 158 212 €

L'arrêté du 8 octobre 2020 a fixé le montant de la 2^{nde} fraction à 7 939 402 €. 5 323 812 € de crédits provisionnés pour la 2^{nde} fraction mais finalement non utilisés dans ce cadre, ont été redistribués en 1^{ère} fraction aux régions ayant constaté un besoin de crédits complémentaires en septembre.

En septembre et octobre, un point a été fait avec les conseillers livre et lecture en DRAC, en lien avec les SGAR, sur la programmation finale des opérations accompagnées en 2020. Comme chaque année, certaines préfectures de région ayant constaté l'existence de crédits sans emploi dans leur enveloppe ont fait remonter ces crédits, qui ont ensuite été redistribués en novembre 2020 entre les préfectures de région ayant fait la demande de crédits complémentaires pour faire face à une demande importante. La répartition finale des crédits tenant compte de la distribution complémentaire de juin et des remontées et redistribution de novembre est la suivante :

**Tableau 2 : Répartition finale par préfecture de région des crédits
de la DGD Bibliothèques 1^{ère} fraction**

Région	Crédits 1^{ère} fraction
AUVERGNE-RHONE-ALPES	10 921 187 €
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	2 578 381 €
BRETAGNE	5 934 468,43 €
CENTRE - VAL DE LOIRE	2 218 784 €
CORSE	422 674 €
GRAND EST	5 640 443 €
HAUTS-DE-FRANCE	6 637 595,88 €
ILE-DE-FRANCE	13 511 177 €
NORMANDIE	1 729 335 €
NOUVELLE-AQUITAINE	7 928 067 €
OCCITANIE	6 478 927,29 €
PAYS DE LA LOIRE	4 032 804 €
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	7 593 184,41 €
GUADELOUPE	1 004 163 €
GUYANE	744 733 €
MARTINIQUE	832 337 €
REUNION	1 372 670 €
MAYOTTE	896 401 €
SAINT-BARTHELEMY	0 €
SAINT-MARTIN	0 €
ST PIERRE ET MIQUELON	4 692 €
TOTAL	80 482 024 €

1.3 LA 2^{NDE} FRACTION DE LA DGD BIBLIOTHEQUES 2020

Les dossiers signalés pour bénéficier d'un accompagnement en 2^{nde} fraction en 2020 avaient jusqu'au 31 août 2020 pour faire parvenir à leurs DRAC respectives et au Service du livre et de la lecture (Direction générale des médias et des industries culturelles) du ministère de la Culture les documents nécessaires au calcul de l'accompagnement financier. Cette instruction, qui avait démarré au printemps 2020 s'est poursuivie jusqu'à l'été afin de tenir compte des spécificités des dossiers d'évolution et d'extension des horaires d'ouverture. L'arrêté, rédigé en juillet, est paru au Journal officiel le 8 octobre 2020.

La 2^{nde} fraction 2020 de la DGD Bibliothèques a accompagné 8 préfectures de région pour un total de 7 939 402 €, dont la répartition est indiquée ci-après :

Tableau 3 : Répartition par préfecture de région des opérations de la DGD
Bibliothèques 2nde fraction

Région	Crédits 1 ^{ère} fraction
AUVERGNE-RHONE-ALPES	5 312 132 €
BRETAGNE	211 342 €
GRAND EST	67 759 €
HAUTS-DE-FRANCE	865 781 €
ILE-DE-FRANCE	567 653 €
NORMANDIE	543 726 €
NOUVELLE-AQUITAINE	175 599 €
OCCITANIE	195 410 €
TOTAL	7 939 402 €

16 opérations ont été accompagnées sur cette 2nde fraction, dont la première tranche de la construction de la nouvelle bibliothèque de Clermont Auvergne Métropole, la fin du projet d'aménagement intérieur de Valence-Romans Agglomération sur le site de Latour-Maubourg, deux projets de restructuration de bibliothèques départementales (Landes et Pas-de-Calais), 8 bibliothèques numériques de référence (BNR) et 4 projets d'évolution ou d'extension des horaires d'ouverture.

1.4 CONSOMMATION GLOBALE

L'ensemble des crédits délégués a été engagé en 2020 et le taux de consommation de ces crédits est de 100%. En tout, la répartition des crédits DGD par préfecture de région est la suivante :

Tableau 4 : Répartition par préfecture de région des opérations de la DGD
Bibliothèques (total)

Région	Crédits 1 ^{ère} fraction	Crédits 2 nd e fraction	Total
AUVERGNE-RHONE-ALPES	10 921 187 €	5 312 132 €	16 233 319 €
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	2 578 381 €	- €	2 578 381 €
BRETAGNE	5 934 468 €	211 342 €	6 145 810 €
CENTRE - VAL DE LOIRE	2 218 784 €	- €	2 218 784 €
CORSE	422 674 €	- €	422 674 €
GRAND EST	5 640 443 €	67 759 €	5 708 202 €
HAUTS-DE-FRANCE	6 637 596 €	865 781 €	7 503 377 €
ILE-DE-FRANCE	13 511 177 €	567 653 €	14 078 830 €
NORMANDIE	1 729 335 €	543 726 €	2 273 061 €
NOUVELLE-AQUITAINE	7 928 067 €	175 599 €	8 103 666 €
OCCITANIE	6 478 927 €	195 410 €	6 674 337 €
PAYS DE LA LOIRE	4 032 804 €	- €	4 032 804 €
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	7 593 184 €	- €	7 593 184 €

GUADELOUPE	1 004 163 €	- €	1 004 163 €
GUYANE	744 733 €	- €	744 733 €
MARTINIQUE	832 337 €	- €	832 337 €
REUNION	1 372 670 €	- €	1 372 670 €
MAYOTTE	896 401 €	- €	896 401 €
SAINT-BARTHELEMY	- €	- €	0 €
SAINT-MARTIN	- €	- €	0 €
ST PIERRE ET MIQUELON	4 692 €	- €	4 692 €
TOTAL	80 482 024 €	7 939 402 €	88 421 426 €

Les crédits de la DGD Bibliothèques ont donc permis de satisfaire les demandes de financement portées par les territoires. Ces demandes de crédits complémentaires formulées en fin d'année étaient supérieures aux crédits disponibles à la redistribution et certaines régions ont donc dû revoir leur programmation en fin d'année.

2 BILAN DE L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES PAR LA DGD BIBLIOTHEQUES EN 2020

La Direction générale des médias et des industries culturelles du ministère de la Culture rassemble, au premier trimestre de l'année suivante, les données concernant les opérations accompagnées financièrement par la DGD Bibliothèques durant l'année écoulée. Ce bilan permet d'évaluer précisément l'utilisation des crédits de ce concours et d'avoir des informations sur les investissements qui sont actuellement portés par les collectivités locales avec l'aide de l'Etat, en faveur de la lecture publique en France.

Les données présentées ici ont été recueillies lors du bilan effectué sur les opérations accompagnées en 2020. Elles apportent des informations sur la façon dont ces crédits ont été répartis selon les régions, sur les collectivités bénéficiaires et sur les opérations menées.

2.1 LA REPARTITION DES CREDITS ET DES OPERATIONS PAR REGION

Les crédits (précédemment détaillés dans le bilan de consommation globale) ont permis d'accompagner financièrement 1 260 projets à travers la France, un chiffre dans la moyenne des dossiers annuels. Parmi ceux-ci, 1 244 projets ont été accompagnés au titre de la 1^{ère} fraction et 16 au titre de la 2^{nde} fraction. Ces opérations se sont réparties entre les régions de la façon suivante :

Tableau 5 : Répartition par préfecture de région des opérations de la DGD Bibliothèques

Région	1 ^{ère} fraction	2 ^{nde} fraction	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	201	3	204
Bourgogne-Franche-Comté	71		71
Bretagne	122	2	124
Centre-Val de Loire	48		48
Corse	4		4
Grand Est	82	1	83
Hauts-de-France	36	3	39
Île-de-France	117	1	118
Normandie	97	4	101
Nouvelle-Aquitaine	68	1	69
Occitanie	154	1	155
Pays de la Loire	65		65
Provence-Alpes-Côte d'Azur	107		107
Guadeloupe	22		22
Saint-Barthélemy	0		0
Saint-Martin	0		0
Guyane	7		7
Martinique	5		5
La Réunion	11		11
Mayotte	24		24
Saint-Pierre et Miquelon	2		2
TOTAL	1244	16	1260

2.2 LES COLLECTIVITES ACCOMPAGNEES

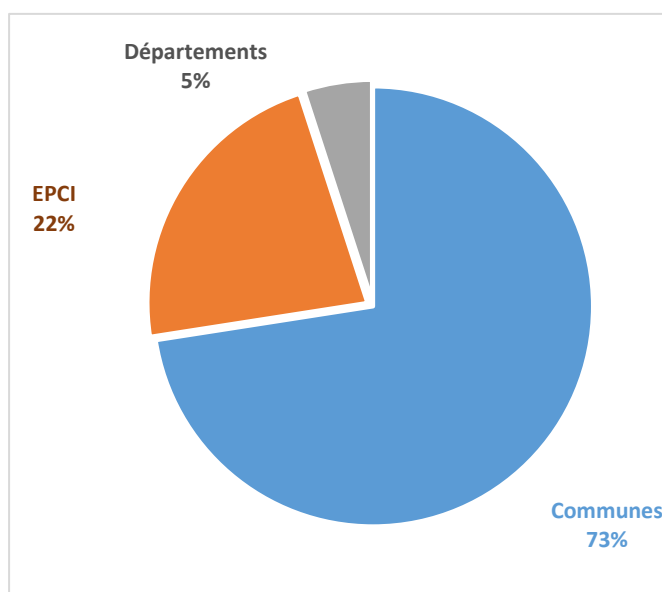
Trois catégories de collectivités territoriales et groupements de collectivités sont accompagnées au titre de la DGD Bibliothèques : les communes, les intercommunalités (EPCI) et les départements. En nombre de projets, la répartition des catégories de bénéficiaires est la suivante :

- 914 projets, soit 73 %, ont été menés par des communes ;
- 283 projets, soit 22 %, ont été menés par des EPCI ;
- 63 projets, soit 5 %, ont été menés par des départements.

En pourcentage des crédits totaux de la DGD Bibliothèques, la répartition des catégories de bénéficiaires est la suivante :

- 51 545 711 € soit 60%, ont été versés à des communes ;
- 25 901 794 €, soit 35 %, ont été versés à des EPCI ;
- 3 109 075 €, soit 5 %, ont été versés à des départements.

Figure 1 : Répartition des crédits de la DGD Bibliothèques selon la catégorie de bénéficiaire



Les résultats indiqués ci-dessus sont donc similaires à ceux de l'an dernier : **un poids très fort des communes, qui constituent près des trois quarts des projets accompagnés et 60% des crédits engagés.**

Ces chiffres, qui diffèrent sensiblement d'une région à l'autre, témoignent **d'une dynamique de long terme** : depuis 2008, les projets portés par les communes représentent en moyenne 74 % des projets et 64 % des montants concernés, alors que les projets portés par les EPCI représentent en moyenne 22 % des projets et 31 % des montants concernés et que les projets portés par les départements représentent en moyenne 4 % des projets et 6 % des montants concernés.

2.3 LES OPERATIONS ACCOMPAGNEES PAR TYPE DE PROJET

2.3.1 Classification des types d'opération

Les opérations sont ici classées en dix catégories, qui constituent une déclinaison des règles d'éligibilité décrites dans la circulaire du 15 juin 2016 :

- « Immobilier » : des investissements ayant pour objet la construction, la rénovation, la restructuration ou l'extension d'une bibliothèque de lecture publique, qu'elle soit principale ou annexe ;
- « Accessibilité » : des investissements ayant pour objet la mise en accessibilité d'un bâtiment. Normalement compris dans la catégorie mentionnée ci-dessus, ils font ici, pour plus de visibilité, l'objet d'une mention à part ;
- « Matériel et mobilier » : des opérations ayant pour objet l'équipement mobilier et matériel initial ou le renouvellement, total ou partiel, de l'équipement d'une bibliothèque de lecture publique ;
- « Conservation des collections patrimoniales » : des opérations ayant pour objet l'équipement mobilier et matériel ainsi que l'aménagement des locaux de bibliothèques municipales ou intercommunales destinés à améliorer les conditions de préservation et de conservation des collections patrimoniales, ainsi que l'accompagnement au déménagement de ces collections ;
- « Informatique et numérique » : des opérations ayant pour objet l'informatisation initiale ou le renouvellement des bibliothèques de lecture publique ainsi que l'équipement matériel lié à ces opérations ; sont également comprises dans cette catégorie les opérations ayant pour objet la création de services numériques aux usagers ;
- « Numérisation » : des opérations de numérisation des collections des bibliothèques ;
- « Bibliobus » : des opérations ayant pour objet l'acquisition et l'équipement de bibliobus départementaux, communaux et intercommunaux ;
- « Acquisition de documents tous supports » : des opérations ayant pour objet l'acquisition de collections tous supports dans le cadre d'opérations d'investissement et d'équipement ou de démarrage de projets. Ces projets ont été accompagnés à partir de 2010.
- « Horaires d'ouverture » : des opérations ayant pour objet l'extension ou l'évolution des horaires d'ouverture. Ces projets ont été accompagnés à partir de 2016.
- « Autres » : sont rangées ici les opérations qui peuvent être mixtes entre plusieurs de ces catégories ou difficiles à ranger. On en compte en général entre 0 et 5 chaque année.

2.3.2 La répartition selon les catégories de projets en nombre d'opérations accompagnées

Ces différentes catégories n'ont pas toutes le même poids au sein de la DGD Bibliothèques, que ce soit en nombre d'opérations ou en crédits mobilisés. Le tableau ci-dessous présente la répartition des opérations accompagnées en 2020 selon la catégorie à laquelle elles sont rattachées, en nombre et en pourcentage du total.

Tableau 5 : Répartition par catégorie des opérations accompagnées en 2020 par la DGD Bibliothèques en nombre d'opérations et en pourcentage du nombre total d'opérations

Type d'opération	Nombre d'opérations	%
Accessibilité/handicap	9	0,7%
Immobilier	168	13,5%
Matériel et mobilier	159	12,8%
Conservation collection patrimoniales	23	1,8%
Signalement des collections patrimoniales	4	0,3%
Informatique et numérique	260	20,9%
Numérisation	10	0,8%
Bibliobus	30	2,4%
Acquisition de documents tous supports	237	19,1%
Extension des horaires	344	27,7%
Autre	0	0%
Total	1244	100 %

Cette année, **les opérations les plus nombreuses sont celles qui ressortent de la catégorie « Extension des horaires »** : cela concerne 344 opérations sur 1244, soit 27,7 % d'entre elles.

En deuxième position, ce sont les opérations liées à « l'informatique et numérique » qui ont fait l'objet de nombreux dossiers DGD en 2020, avec 260 projets pour près de 20% de la DGD.

On comprend dans cette catégorie les projets labellisés « Bibliothèque numérique de référence » (BNR) : lancé en 2010 par le ministère de la Culture, le programme BNR du ministère de la Culture a pour objectif d'accompagner les établissements de lecture publique dans le développement de ressources et de services en ligne de qualité. **En 2020, 25 projets BNR ont été soutenus financièrement dans le cadre de la DGD Bibliothèques, en 1ère ou en 2nde fraction, pour une aide financière totale de 4 791 689 €, une aide en forte hausse par rapport à 2019, du fait de quelques dossiers d'importance.**

Bien que d'une façon moins spectaculaire, on peut également noter **la poursuite des évolutions constatées sur les années précédentes** : une augmentation continue des opérations d'acquisition de documents tous supports, tandis que les autres catégories restent secondaires. Les catégories « Immobilier » et « Matériel et mobilier » restent quant à elles importantes mais constantes, comme nous allons le voir par la suite.

2.3.3 La répartition selon les catégories de projets en crédits DGD Bibliothèques alloués

En effet, si les opérations « Extension des horaires » et « Informatique et numérique » sont les plus nombreuses, **ce sont avant tout les projets liés aux bâtiments qui ont une place prépondérante au sein de la DGD Bibliothèques lorsque l'on s'intéresse aux montants mobilisés**, ainsi que le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 6 : Répartition par catégorie des opérations accompagnées en 2020 par la DGD Bibliothèques en montant et en pourcentage du montant total

Type d'opération	Montant total	%
Accessibilité/handicap	362 829 €	0,45%
Bâtiment	47 871 533 €	59,43%
Matériel et mobilier	7 554 024 €	9,38%
Conservation collection patrimoniales	653 822 €	0,81%
Signalement collections patrimoniales	106 027 €	0,13%
Informatique et numérique	5 900 660 €	7,32%
Numérisation	413 171 €	0,51%
Bibliobus	1 398 971 €	1,74%
Acquisition de documents tous supports	5 157 246 €	6,40%
Extension des horaires	11 138 297 €	13,83%
Autre	- €	0%
Total	80 482 024 €	100%

Les projets immobiliers représentent plus de la moitié des crédits mobilisés dans le cadre de la DGD Bibliothèques, ce qui s'explique par le coût moyen significativement plus important de ces projets, notamment les projets de construction et de restructuration. Le tableau ci-dessous présente l'aide financière moyenne par type de projet pour l'année 2020 :

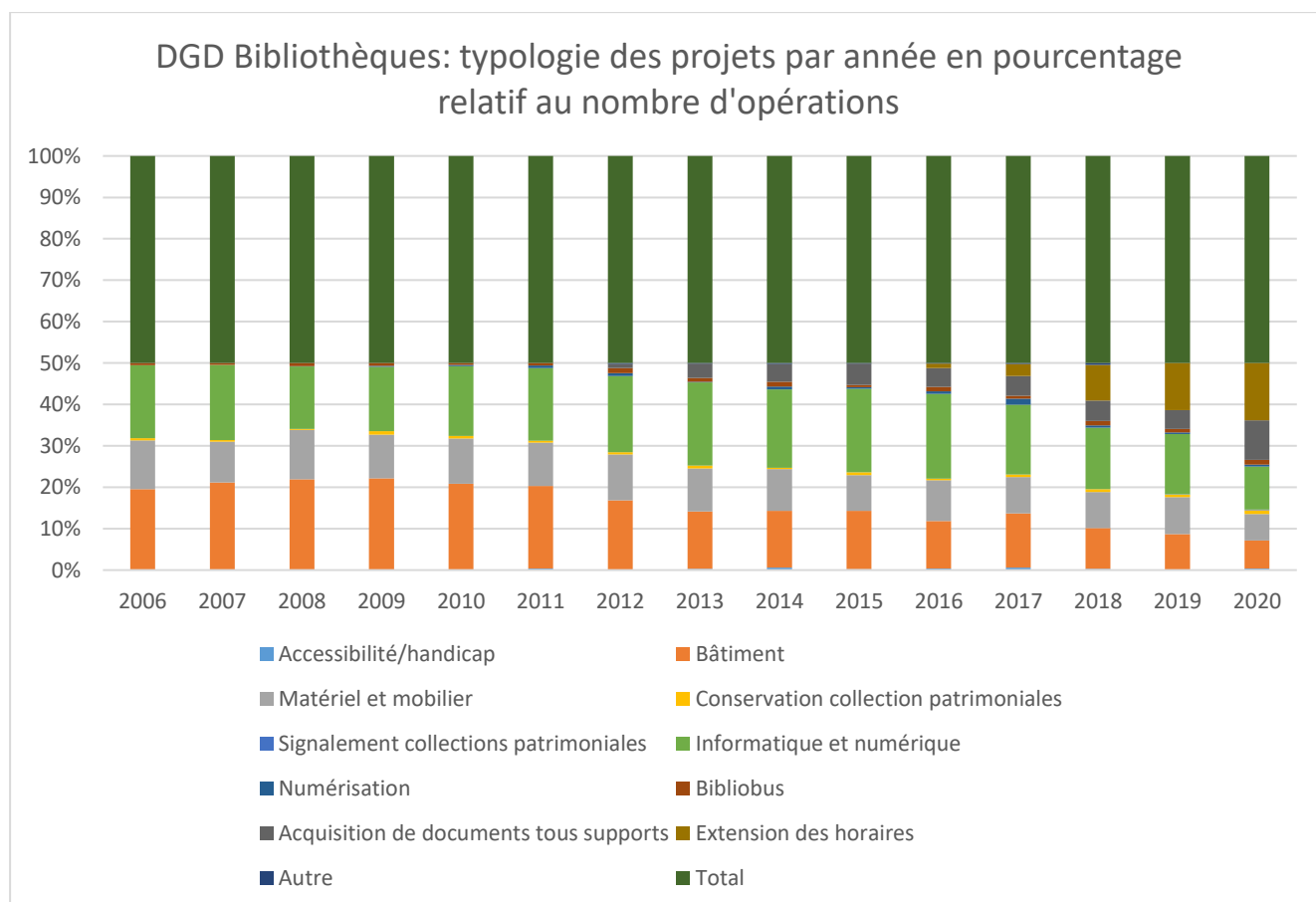
Tableau 7 : Montant total et montant moyen des crédits DGD Bibliothèques alloués par catégorie de projet en 2020

Type d'opération	Nombre d'opérations	Montant total des aides accordées	Montant moyen de l'aide accordée par projet
Accessibilité/handicap	9	362 829 €	165 763 €
Immobilier	168	47 871 533 €	57 709 866 €
Matériel et mobilier	159	7 554 024 €	6 587 768 €
Conservation collection patrimoniales	23	653 822 €	424 467 €
Signalement des collections patrimoniales	4	106 027 €	11 924 €
Informatique et numérique	260	5 900 660 €	6 182 230 €
Numérisation	10	413 171 €	171 911 €
Bibliobus	30	1 398 971 €	528 341 €
Acquisition de documents tous supports	237	5 157 246 €	1 537 055 €
Extension des horaires	344	11 138 297 €	2 166 983 €
Autre	0	- €	63 454 €
Total	1244	80 482 024 €	

De même que pour le nombre d'opérations, il est intéressant de se pencher sur l'évolution des montants d'aide attribués par catégorie d'opérations depuis 2008. Le graphique ci-après

présente cette évolution. On peut ainsi constater que la part prépondérante des projets immobiliers est une constante, mais que **des évolutions sont notables** : ainsi, la part prise par les opérations de construction, restructuration, rénovation ou extension d'équipements de lecture publique, bien que restant très majoritaire, tend à se réduire, au profit d'une diversification que nous avons déjà notée et qui est sensible ici aussi. Là encore, on constate **une hausse importante de la part prise par les opérations « horaires d'ouverture »**.

Figure 1 : Evolution des crédits DGD Bibliothèques mobilisés par catégorie d'opération de 2008 à 2020



2.3.4 Point sur les projets immobiliers

Derrière les opérations qui sont ici caractérisées sous l'intitulé « Immobilier », on retrouve quatre grands types de réalisations, définis ici selon les termes de la circulaire du 26 mars 2019 :

- Construction : « une construction vise à ériger un nouveau bâtiment » ;
- Restructuration : « la restructuration désigne des travaux lourds sur un bâtiment déjà existant, comportant une modification des superstructures ou des infrastructures, pour réorganiser l'espace à de nouvelles fins ou en suivant de nouvelles conceptions » ;
- Rénovation : « une rénovation désigne la remise à neuf de l'ensemble d'un bâtiment par l'amélioration de sa condition et sa mise en conformité avec les normes en vigueur (confort, équipements électriques, isolation, etc.) » ;
- Extension : « l'extension est l'agrandissement, dans la continuité, de la surface existante d'un bâtiment ».

Il est cependant à noter que la catégorisation des différentes opérations ne semble pas toujours être faite avec la même rigueur ou selon la même interprétation par les différents DRAC qui font remonter leurs données chaque année. Il faut donc garder à l'esprit qu'il existe certainement une part d'erreurs de catégorisation dans les données présentées ci-dessous.

Tableau 8 : Répartition des projets immobiliers par catégorie en nombre d'opérations en 2020

Type d'opération	Nb d'opérations	%
Construction/programmation	86	51,19%
Restructuration	48	28,57%
Rénovation	23	13,69%
Extension	11	6,55%
TOTAL	168	100,00%

De même que l'an dernier, **les opérations les plus nombreuses sont celles de construction d'un nouveau bâtiment**, soit en remplacement d'un bâtiment existant jugé obsolète, soit par absence d'un bâtiment préexistant. Cette situation, si elle se vérifie sur le long terme, **se modifie progressivement en faveur d'une réutilisation des bâtiments existants**, malgré une remontée des projets de construction en 2020, comme nous pouvons le voir sur le graphique ci-dessous.

Figure 2 : Evolution de la typologie des projets immobiliers de 2008 à 2020 en pourcentage relatif au nombre d'opérations

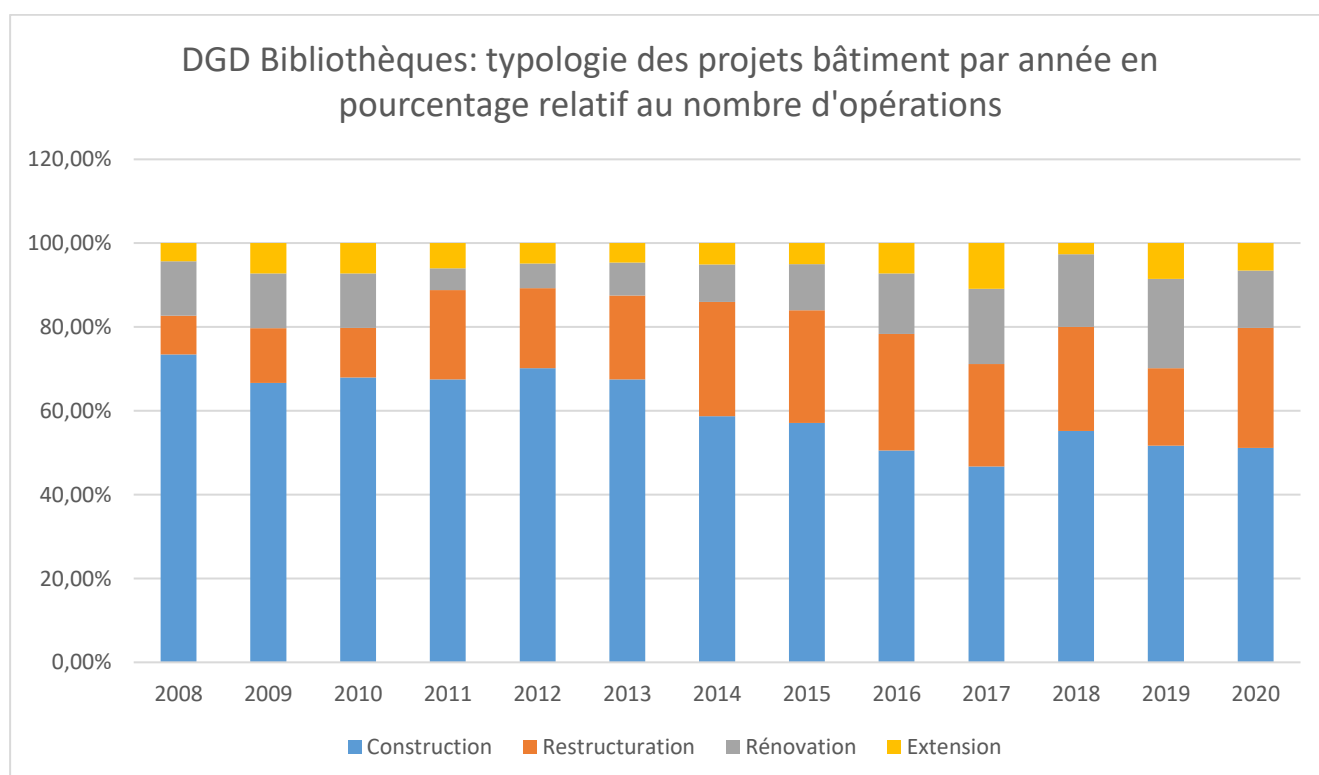


Tableau 9 : Répartition des projets immobiliers par catégorie en montant et en pourcentage du montant total en 2020

Type d'opération	Montant total	%
Construction/programmation	34 829 544 €	72,76%
Restructuration	9 241 304,02 €	19,30%
Rénovation	2 032 935,73 €	4,25%
Extension	1 767 749,47 €	3,69%
TOTAL	47 871 532,73 €	100,00%

La construction d'un nouveau bâtiment, comme on peut logiquement s'y attendre, **a un coût moyen plus élevé par opération que les autres types de projets**, notamment les projets de rénovation, comme nous pouvons le voir dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10 : Coût moyen des projets immobiliers par catégorie en 2020

Type d'opération	Montant total	Nombre d'opérations	Coût moyen par opération
Construction/programmation	34 829 544 €	86	404 995 €
Restructuration	9 241 304 €	48	192 527 €
Rénovation	2 032 935,73 €	23	88 389 €
Extension	1 767 749 €	11	160 704 €
TOTAL	47 871 532,73 €	168	284 950 €

2.4 LES OPERATIONS ACCOMPAGNEES EN FONCTION DES COLLECTIVITES LOCALES

Si les chiffres donnés ci-dessus concernent la situation générale, il faut bien avoir à l'esprit qu'ils cachent des réalités variables selon les régions, les types de bibliothèques ou de collectivités, ou encore les tailles de population. Les données DGD Bibliothèques permettent ainsi d'observer la répartition des différentes catégories d'opérations en fonction des collectivités locales qui les portent.

Tableau 11: Répartition des types d'opérations accompagnées en fonction des collectivités locales, en nombre d'opérations en 2020

Type d'opérations	Bibliothèques municipales	Bibliothèques intercommunales	Bibliothèques départementales
Accessibilité/handicap	0,66%	1,08%	0 %
Bâtiment	13,78%	12,54%	13,79%
Matériel et mobilier	13,12%	12,54%	8,62%
Conservation collection patrimoniales	2,21%	2,51%	0,00%
Informatique et numérique	18,85%	24,73%	34,48%
Numérisation	0,66%	1,43%	0,00%
Bibliobus	0,88%	5,38%	12,07%

Acquisition de documents tous supports	19,51%	15,05%	31,03%
Extension des horaires	30,32%	24,73%	0 %

Quelques différences peuvent être notées entre les types de collectivités. Pour les bibliothèques municipales, on remarque par exemple un très fort investissement dans les projets d'extension d'ouverture, projets suivis de près par les acquisitions de documents, l'informatique et le numérique. Pour les bibliothèques intercommunales, les projets informatiques et les extensions d'horaires se retrouvent au même niveau d'investissement. Assez logiquement, les bibliothèques départementales se démarquent avec plus de 65% de leurs projets qui concernent l'informatique et l'acquisition de documents tous supports. Dans ces chiffres, se reflètent les missions des bibliothèques de chaque type de collectivités.

2.5 TAUX D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

Les données recueillies dans le cadre du bilan DGD Bibliothèques 2020 donnent un aperçu des taux d'accompagnement financiers pratiqués. Là encore, il est nécessaire de rappeler que les situations sont variables d'une région à l'autre et, bien évidemment, d'un projet à l'autre.

Le tableau ci-dessous présente, dans sa colonne 2020, la moyenne nationale des taux d'accompagnement financier par catégorie. Il les remet également en perspective depuis 2011. Il ne porte que sur les opérations menées en 1^{ère} fraction ; les projets accompagnés en 2^{ème} fraction, très peu nombreux et de taille plus importante, n'ont pas été agrégés ici pour des raisons méthodologiques. Il faut également prendre en compte que tous les taux de subvention ne sont pas toujours renseignés dans les tableaux de bilan envoyés par les DRAC.

Tableau 12 : Taux de subvention moyen par type d'opération en 1^{ère} fraction

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Immobilier	36%	45%	36%	42%	38%	39%	40%	37%	36%	43%
Accessibilité/handicap	63%	38%	72%	56%	30%	61%	43%	75%	60%	47%
Matériel et mobilier	42%	58%	36%	42%	40%	39%	43%	41%	39%	33%
Conservation des collection patrimoniales	51%	47%	58%	41%	59%	48%	23%	45%	62%	42%
Informatique et numérique	52%	62%	45%	59%	50%	49%	51%	53%	49%	46%
Numérisation	63%	57%	46%	56%	56%	54%	53%	50%	54%	55%
Bibliobus	47%	53%	43%	45%	31%	51%	47%	57%	53%	44%
Acquisition de documents tous supports		42%	31%	47%	39%	38%	39%	52%	41%	66%
Extension des horaires						64%	58%	76%	63%	53%
Autres		47%	40%	47%	50%	34%		81%		65%
Moyenne annuelle	39%	46%	36%	43%	39%	40%	39%	52%	39%	53%

Les grandes lignes que l'on peut retenir de ce tableau et des données qui ont permis de le construire sont les suivantes :

- **Les opérations « Horaires d'ouverture », « numérisation » et « Acquisitions de documents tous supports » sont celles qui bénéficient du meilleur taux d'accompagnement.**
- Les opérations « Accessibilité », « conservation des collections patrimoniales » et « Bibliobus » font état de taux plus variables, dépendant beaucoup des régions et des opérations.
- **Les projets « Matériel et mobilier » font l'objet d'un accompagnement en moyenne plus bas** que celui des autres projets, compris en général entre 33 et 43% (exception faite de 2011, année exceptionnelle dans ce domaine).

3 TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition initiale par préfecture de région des crédits de la DGD Bibliothèques 1 ^{ère} fraction	4
Tableau 2 : Répartition finale par préfecture de région des crédits de la DGD Bibliothèques 1 ^{ère} fraction	5
Tableau 3 : Répartition par préfecture de région des opérations de la DGD Bibliothèques 2 ^{nde} fraction.....	6
Tableau 4 : Répartition par préfecture de région des opérations de la DGD Bibliothèques (total)	6
Tableau 5 : Répartition par catégorie des opérations accompagnées en 2020 par la DGD Bibliothèques en nombre d'opérations et en pourcentage du nombre total d'opérations	11
Tableau 6 : Répartition par catégorie des opérations accompagnées en 2020 par la DGD Bibliothèques en montant et en pourcentage du montant total	12
Tableau 7 : Montant total et montant moyen des crédits DGD Bibliothèques alloués par catégorie de projet en 2020	12
Tableau 8 : Répartition des projets immobiliers par catégorie en nombre d'opérations en 2020	14
Tableau 9 : Répartition des projets immobiliers par catégorie en montant et en pourcentage du montant total en 2020	15
Tableau 10 : Coût moyen des projets immobiliers par catégorie en 2020.....	15
Tableau 11: Répartition des types d'opérations accompagnées en fonction des collectivités locales, en nombre d'opérations en 2020	15
Tableau 12 : Taux de subvention moyen par type d'opération en 1 ^{ère} fraction.....	16